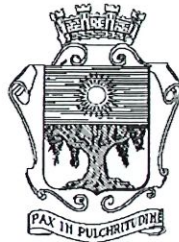


AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_04-DE
Reçu le 14/05/2025



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 04 – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL

Séance Publique Ordinaire du 5 MAI 2025
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, M. PUCCI Jean-Elie, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Gérard MARIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à M. Didier ALEXANDRE, Mme Christiane VALLON à M. Roger ROUX, Maire, M. Grégory PETITJEAN à M. Michel LOBACCARO, M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Théo PANIZZI à Mme Alexandra CANAL

ABSENTS EXCUSES : Mme REID Sophie, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Julien PASQUINI

QUORUM : 14
PRESENTS : 18
VOTANTS : 24

Secrétaire : Mme Alexandra CANAL

Date de convocation de séance : 28 avril 2025

AR Prefecture

006-210600110-20250505-050525_04-DE
Reçu le 14/05/2025



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2025

IV – CIMETIERE MUNICIPAL – MODIFICATION DU REGLEMENT GENERAL

Madame Marie-José LASRY, Premier adjoint, s'adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la délibération municipale n°14 du 08 mars 2010 portant adoption du nouveau règlement général du cimetière de la ville de Beaulieu-sur-Mer,
Vu le règlement général du cimetière de la ville de Beaulieu-sur-Mer,

Considérant que le règlement général du cimetière municipal a vocation à fixer les conditions d'attribution, d'entretien et d'utilisation des concessions funéraires, ainsi que les règles relatives à la police des lieux.

Considérant que par délibération municipale n°14 du 08 mars 2010, le Conseil municipal a adopté le nouveau règlement général du cimetière de la ville de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que certaines dispositions de ce règlement nécessitent une mise à jour, notamment en raison :

- de l'évolution des pratiques funéraires (columbarium, jardin du souvenir, etc.) ;
- de la nécessité d'harmoniser certaines règles d'entretien des sépultures et monuments ;
- de l'encadrement de la pose et de la gravure des monuments funéraires.

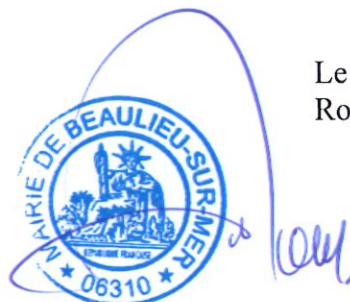
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la modification du règlement du cimetière municipal ci-joint,
- DIT que le nouveau règlement entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes liés à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,



Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.